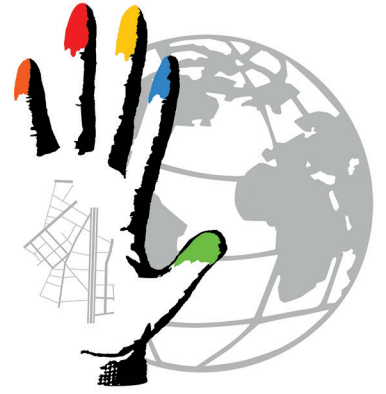




International Association of
Educating Cities
 Association Internationale des
Villes Éducatrices
 Asociación Internacional de
Ciudades Educadoras

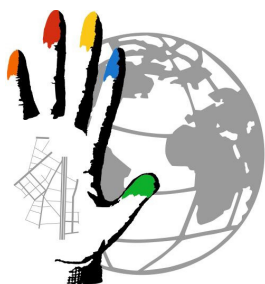


Aujourd'hui plus que jamais,
 les villes petites ou grandes,
 disposent d'innombrables
 possibilités éducatrices
CHARTRE DES VILLES ÉDUCATRICES



**TRANSFORMER
 LES VILLES GRÂCE À
 L'ÉDUCATION**





ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES ÉDUCATRICES

L'AIVE est une organisation à but non lucratif composée de gouvernements locaux engagés à l'égard de la Charte des Villes Éducatrices



Une feuille de route commune pour construire collectivement des villes accueillantes, accessibles, connectées, dynamiques, durables, favorables à la santé, inclusives, participatives, pleines d'opportunités, cohésives, équitables, créatives ...

“ La ville éducatrice propose des processus de connaissance, de dialogue et de participation comme le chemin adéquat pour coexister dans et avec l'incertitude.

“ Le droit à une ville éducatrice doit être considéré comme une extension effective du droit fondamental à l'éducation.

Environ 500 villes membres dans 34 pays, touchant plus de 105 millions de personnes

Accord de coopération avec l'UNESCO depuis 2001

Plus de 25 ans de collaboration avec les gouvernements locaux pour développer le potentiel éducatif des villes



1990

Proclamation de la Charte des Villes Éducatrices



1994

Enregistrement officiel en tant qu'association à but non lucratif



Aujourd'hui

Un réseau mondial de villes consolidé

UNE PLATEFORME POUR PROMOUVOIR LES **VILLES** **ÉDUCATRICES**



REFLECHIR



CONNECTER



APPRENDRE



ÉLARGIR



JOURNÉE INTERNATIONALE

- Activités dans les villes pour rendre visible l'impact de l'éducation sur l'amélioration de la qualité de vie des citoyens
- Matériel de sensibilisation, de plaidoyer et de communication

CONGRÈS INTERNATIONAL

- Dialogues avec des experts et des gouvernements locaux
- Présentations d'expériences
- Visites d'étude
- Espaces de réunion et réseautage



PRIX VILLES ÉDUCATRICES AUX BONNES PRATIQUES



PUBLICATIONS

- Banque d'expériences (en ligne)
- Monographies et bulletins

FORMATION SPÉCIALISÉE

- Face-à-face et en ligne
- Adaptée aux besoins des villes



RESEAUX TERRITORIAUX & THEMATIQUES

PLAIDOYER & ALLIANCES STRATEGIQUES

QUI PEUT S'ASSOCIER ?

Tout gouvernement local qui désire s'engager vis-à-vis des principes de la Charte des Villes Éducatrices peut devenir membre actif de l'Association, indépendamment de ses compétences administratives en éducation.

COMMENT PROCÉDER ?

À fin de formaliser l'adhésion à l'Association Internationale des Villes Éducatrices (AIVE), cette demande doit être approuvée par l'organe municipal de décision des politiques élus (conseil municipal, assemblée plénière ou autres). La décision finale à propos de la demande d'admission correspond à l'Assemblée Générale.

Les membres s'engagent à soutenir l'AIVE par le paiement d'une cotisation annuelle (selon le nombre d'habitants et le Produit National Brut par habitant)



PLUS DE **VILLES ÉDUCATRICES**
POUR UN MONDE MEILLEUR

Plus d'informations disponibles sur :

www.edcities.org



edcities@bcn.cat

+34 93 427 720

C/ Avinyó 15 (4a. planta) - 08002 Barcelona

